

Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet
14 et 15 septembre 2009, siège de l'UER, Genève

Philippe Boillat, Directeur général, Direction générale des droits de l'Homme et des
affaires juridiques, Conseil de l'Europe

Allocution d'ouverture

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier chaleureusement, au nom de la Secrétaire Générale ad interim du Conseil de l'Europe et en mon nom personnel, nos partenaires, l'Union européenne de radiotélévision et l'Office fédéral Suisse de la communication (l'OFCOM), d'accueillir ce deuxième EuroDIG et de l'avoir coorganisé. L'organisation d'une telle manifestation n'est pas une tâche aisée si l'on considère que l'EuroDIG a une approche dynamique, une approche privilégiant les initiatives qui partent de la base, une approche qui se caractérise par une très grande ouverture. De surcroît, l'EuroDIG n'a pas officiellement, du moins pour l'instant, de mandat, de structure ou encore un financement assuré.

Je tiens également à remercier vivement les personnes et les organisations qui figurent sur le programme de l'EuroDIG. J'assure par ailleurs de mon soutien les réseaux, trop nombreux pour que je puisse les citer par leur nom. Je les remercie de leurs efforts, de leurs précieuses contributions et de l'aide qu'ils apportent afin de faciliter l'EuroDIG.

En tant qu'organisation qui comprend 47 Etats membres et dont la mission essentielle est de promouvoir et de développer les droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit, le Conseil de l'Europe est convaincu que les valeurs et principes fondamentaux qui s'appuient sur ces trois piliers s'appliquent, en ligne et hors ligne. Aussi, la sensibilisation aux droits et libertés que nous protégeons et que nous promovons, leur application et leur effectivité dans les environnements en ligne font-elles parties des priorités de notre Organisation..

Le Conseil de l'Europe considère internet comme un espace de liberté : liberté de s'exprimer et de communiquer (par exemple, avec les réseaux sociaux), liberté de rechercher des informations, liberté d'apprendre, de travailler et de jouer. Nous

sommes de plus en plus nombreux à voir dans l'Internet un outil indispensable à nos activités quotidiennes et, pour un grand nombre d'entre nous, il fait aujourd'hui partie intégrante de notre vie, à tel point qu'être sans internet (ou en être coupé) aurait des répercussions sur notre vie professionnelle, sur notre vie sociale, voire même sur notre impression de bien-être général..

La confiance que nous plaçons dans ce merveilleux outil qu'est l'Internet ainsi que dans les technologies de l'information et de la communication exige de pouvoir les utiliser en toute sécurité. S'efforcer d'atteindre cet objectif doit rester l'une des tâches essentielles pour l'EuroDIG, le Forum sur la gouvernance de l'internet et le Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe continuera d'apporter son soutien à la mise en œuvre, sur le plan universel, de la Convention sur la cybercriminalité, à la protection en ligne des enfants, à la coopération entre les forces de l'ordre et les fournisseurs d'accès à internet dans les enquêtes sur la cybercriminalité, et à la formation des juges. Nous avons la ferme conviction que la protection des droits fondamentaux sur internet et la lutte contre la cybercriminalité vont de pair.

Vous le savez peut-être, cette année, le Conseil de l'Europe célèbre ses 60 ans ! Un anniversaire c'est certes l'occasion de se tourner vers le passé pour considérer les progrès accomplis au cours des années écoulées, mais c'est surtout l'occasion de se tourner vers l'avenir. En ce qui concerne nos préoccupations communes, il s'agit avant tout de voir comment nous pourrions faire un meilleur usage du nombre croissant de lignes directrices et normes de qualité qui ont trait à la gouvernance de l'Internet et pour mettre, davantage encore, l'accent sur la formation et le renforcement des capacités ainsi que sur l'intensification de la coopération avec le secteur privé et les autres acteurs non étatiques – coopération essentielle à mes yeux - au sein et par le biais des structures de travail intergouvernementales du Conseil de l'Europe.

Je me plais ici à relever un exemple récent de coopération particulièrement fructueuse avec le secteur privé. Il s'agit des lignes directrices visant à la protection des droits de l'homme sur internet, lignes directrices destinées aux fournisseurs de services internet et de jeux en ligne. Ces lignes directrices ont en effet été élaborées en coopération étroite avec l'Association européenne des fournisseurs de services internet (EuroISPA) et la Fédération européenne des éditeurs de logiciels de loisirs (ISFE). Ces lignes directrices ont été conçues afin de sensibiliser les intéressés aux répercussions des droits de l'homme sur leur travail et pour encourager leur réflexion

à ce sujet. Au cours d'un récent atelier de travail commun au Conseil de l'Europe, l'EuroISPA et l'ISFE se sont accordés à reconnaître que ces lignes directrices étaient certainement plus efficaces qu'une réglementation nationale et qu'elles offraient un moyen souple et dynamique d'instaurer la coopération et le dialogue entre différentes parties prenantes, le secteur privé et les gouvernements en particulier.

Je l'ai dit tout à l'heure, et je le répète, cette coopération avec le secteur privé est une condition sine qua non de l'efficacité de nos travaux.

Dans un proche avenir, le Conseil de l'Europe parachèvera une nouvelle stratégie sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé de données à caractère personnel dans le cadre du profilage psychologique. Des travaux sont aussi en cours pour étudier la gestion des ressources critiques de l'internet dans l'intérêt général, et en tant que bien public, dans le plein respect du droit international.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous nous félicitons vivement de l'occasion qui nous est donnée à l'occasion de ce deuxième EuroDig d'établir le contact avec vous, parties prenantes dans la gouvernance de l'internet, pour discuter de questions communes, questions qui ont une incidence sur nos valeurs fondamentales. Je forme personnellement le vœu que ces valeurs seront l'un des traits distinctifs de votre dialogue destiné à vous permettre de déterminer quelles sont les perspectives européennes sur la gouvernance de l'internet, perspectives qui pourront être transmises au Forum sur la gouvernance de l'internet de cette année, qui se déroulera en novembre 2009, à Charm-el-Cheikh.

Pour conclure cette allocution d'ouverture, et dans la perspective de nos travaux futurs, permettez-moi de vous soumettre deux questions et une proposition sur lesquelles vous pourriez vous pencher lors de vos discussions d'aujourd'hui et de demain :

La première question tout d'abord : souhaitez-vous disposer d'un cadre européen durable pour un dialogue franc et ouvert concernant la gouvernance de l'internet, par exemple en développant et en renforçant l'EuroDIG ? Concrètement, seriez-vous favorables à des contacts plus réguliers et à des réunions périodiques, afin de partager des informations, des expériences et des idées concernant les questions liées à l'Internet, et, seconde question, seriez-vous disposés à travailler avec un large éventail d'intéressés ?

La proposition ensuite : si vous en étiez d'accord, le Conseil de l'Europe pourrait alors – sous réserve de l'adoption de décisions par les organes compétents de l'Organisation - apporter à l'EuroDIG une assistance secrétariale afin de développer et de renforcer notre dialogue multipartenarial.

Je vous invite à répondre à ces deux questions et à vous prononcer sur cette proposition.

A toutes et à tous, je souhaite un dialogue ouvert, constructif et fructueux !